



Communiqué :

Center Parcs : après l'interdiction à Roybon, vite, l'abandon au Rousset et à Poligny.

Ce vendredi 16 décembre, la cour d'appel administrative de Lyon a **confirmé que la construction d'un Center Parcs dans la forêt des Chambarans prêt de Roybon était illégale.**

Les juges ont approuvé le jugement du tribunal de Grenoble qui avait proclamé en juillet 2015 **l'interdiction de la poursuite des travaux en raison de leur incompatibilité avec la loi sur l'eau.** Ils ont en outre annulé l'autorisation relative à l'assainissement du Center Parcs en raison des risques de pollutions des milieux naturels sur des sources, des aires d'alimentations de rivières classées en réservoirs biologiques.

Rappelons que les travaux avaient été lancés en 2014 malgré l'existence de recours judiciaires et que **seule l'intervention sur le terrain, face aux machines, de défenseurs de l'environnement avait pu stopper le saccage de la forêt** avant que la justice confirme que le déboisement ne pouvait pas se poursuivre.

Les élus régionaux et départementaux qui soutiennent Pierre & Vacances là-bas doivent maintenant **prendre acte de cette décision et renoncer à ce projet inadapté dès l'origine et conduit ensuite dans le non-respect des lois en vigueur** qui visent à protéger la ressource en eau et la biodiversité.

Nous appelons, pour notre part, les élus LR et PS de Bourgogne Franche Comté, de Saône et Loire et du Jura à tirer les leçons de ce qui vient de se passer en Isère.

Les Center Parcs sont nuisibles à l'environnement et les passages en force que tente le promoteur avec l'aide des Collectivités locales et des Préfets, pour contourner le Code de l'Environnement sont voués à l'échec. Les atteintes aux ressources en eau et à la biodiversité, les perturbations des fragiles équilibres environnementaux ne sont plus admissibles en des temps où la crise écologique est devenue si flagrante.

Il est temps pour les élus qui ont cru en ces projets de **réorienter leurs efforts – et les budgets correspondants – vers des actions bénéfiques pour le tissu économique local de notre région.** Le tourisme doux, l'agriculture paysanne, l'artisanat et les activités de services en milieu rural ont besoin des soutiens que cette réorientation permettra.

Center Parcs est un miroir aux alouettes. Ni la population ni ses représentants ne sont gagnants à terme quand ils succombent aux promesses commerciales du promoteur d'immobilier touristique. La justice vient de confirmer à Lyon les atteintes irréversibles qui seraient portées aux ressources naturelles, en particulier en eau. Dans notre région viendrait encore s'ajouter le scandale du financement de ces équipements néfastes par de l'argent public, par dizaines de millions.

Le moment est venu de reconnaître que Center Parcs repose sur un concept périmé.

Le moment est venu d'annoncer l'abandon des projets de Center Parcs au Rousset et à Poligny.

Savoir-Comprendre-Agir (SCA)

Contact : 06 27 99 59 62

sca@styblog.net